

NOTE D'INFORMATION

A l'attention des parents des enfants fréquentant le service de restauration scolaire (Ecole « La Fontaine » et centre de loisirs Les Galopins)

Madame, Monsieur,

Depuis Janvier 2018, l'inscription et le paiement des repas à la cantine s'effectue par le biais du site internet : <http://collectivites.acheteza.com> (après création de votre compte et validation des services de la mairie).

Cette plateforme vous permet de gérer directement les inscriptions et annulations de votre enfant au service de restauration scolaire (**école et centre de loisirs**).

Ce service, fiable et performant, vous apporte entière satisfaction autant pour les réservations que pour les éventuelles annulations. Chaque parent peut ainsi gérer librement ses opérations sur son espace client.

Il convient cependant de vous rappeler les principales règles de bases quant à l'utilisation optimale de ce service :

RESERVATION / ANNULATION

Les inscriptions et annulations (exemple : repas à annuler lors d'une sortie scolaire programmée par l'école) au restaurant scolaire doivent impérativement s'effectuer au plus tard :

- le **mardi midi (dernier délai)** pour les jeudis et vendredis (école et centre de loisirs en période de vacances scolaires) ;
- le **vendredi midi (dernier délai)** pour les lundis et mardis (école et centre de loisirs en période de vacances scolaires) ;
- le **lundi midi (dernier délai)** pour le mercredi dans le cadre du centre de loisirs associatif (en période scolaire)

Le respect de ces règles est indispensable pour que votre enfant puisse fréquenter le restaurant scolaire.

ABSENCE EXCEPTIONNELLE POUR MALADIE

En cas d'absence pour maladie et, sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation sur l'honneur à titre dérogatoire et exceptionnel, le repas du jour J ne sera pas facturé **si les services administratifs en Mairie** sont prévenus le jour même avant 8h30.

Pour toute autre absence, le repas du jour J ne vous sera pas remboursé. Il en est de même en l'absence de production d'un justificatif en cas de maladie.

MISE A JOUR DU COMPTE PARENT

Chaque famille est responsable de son espace client et de la mise à jour des informations, filiations et pièces justificatives relative à celui-ci. A titre d'exemple, il vous appartient de mettre à jour votre justificatif de domicile à chaque rentrée scolaire en vous connectant directement sur votre espace client.

Pour rappel et pour vous aider dans vos démarches, un tutoriel est mis à disposition sur le site internet www.valspreslepuy.fr (Onglet « Cadre de Vie », « Enfance », « Restauration scolaire »). Les services de la mairie restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

**Le Maire,
Alain ROYET**

